

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CCR Croissance Europe - Part R ISIN : FR0007016068

Société de gestion : CCR ASSET MANAGEMENT (Groupe UBS)

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds vise prioritairement à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice FTSE All World Europe.

Le fonds, de classification "Actions des pays de l'Union Européenne", adopte une stratégie d'investissement qui vise à rechercher une forte valeur ajoutée dans l'obtention des performances, en choisissant des valeurs de croissance européennes.

La gestion se veut discrétionnaire et flexible. Elle utilise une approche « bottom up » qui consiste pour le gérant, à sélectionner des valeurs en fonction de leur qualité intrinsèque et/ou de leur perspective de croissance bénéficiaire quelque soit leur secteur économique ou leur zone géographique.

Le processus de gestion est basé sur une méthodologie rigoureuse de sélection des valeurs de croissance à un prix raisonnable et d'après quatre familles de critères : management de l'entreprise / visibilité du développement / solidité du bilan et du résultat / évaluation et prix.

Le fonds sera exposé et investi de façon permanente, à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés de toutes tailles de capitalisation dont le siège social est situé dans un pays de l'Union européenne, sans allocation géographique ou sectorielle particulière, et en autres titres éligibles au Plan d'Épargne en Actions.

Pour la part du portefeuille non investie sur les marchés de l'Union européenne, le fonds pourra être investi sur d'autres marchés actions des pays de l'OCDE.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification, le fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM à vocation générale de droit français ou européens conformes à la directive 2009/65/CE.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions/parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 15h30 CET auprès du dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+1 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 2 ans.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de niveau 6 reflète le niveau d'incertitude qui entoure l'évolution du prix de l'OPCVM. Ce niveau correspond à une borne de volatilité annualisée entre 15% et 25%. Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque : Néant.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	2,16% TTC de l'actif net
----------------	--------------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le montant des frais courants communiqués se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos à fin juin 2012, et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

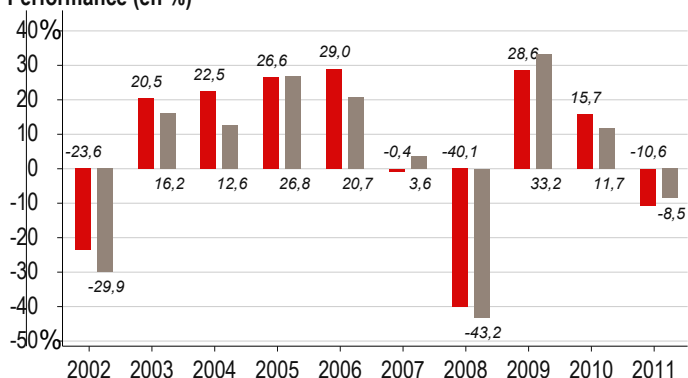
Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ou actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de CCR ASSET MANAGEMENT, 44, rue Washington, 75008 Paris.
Internet: www.ccr-am.com

Performances passées

Performance (en %)



■ CCR Croissance Europe - Part R
■ Indicateur de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CCR Croissance Europe a été créé en 1997.

La part Ra été lancée en décembre 1997.

L'indicateur de référence est l'indicateur suivant : FTSE All World Europe. Cet indice s'entend dividendes et/ou coupons réinvestis.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances sont évaluées en euros.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de CCR ASSET MANAGEMENT - 44, rue Washington, 75008 Paris - Tel: 01 49 53 20 00 - e-mail : CCRAM_contact@ubs.com. Internet : www.ccr-am.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de CCR ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

CCR ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/09/2012.